



Ville d'Etrépagny

PLAN LOCAL D'URBANISME P.L.U.

COMMUNE D'ETREPAGNY

P.L.U. approuvé par Délibération du
Conseil Municipal en date
du 09 mars 2017

Modification simplifiée n°1 du P.L.U.
approuvée par Délibération du
Conseil Municipal en date
du 05 février 2019

4.1 – PLAN DE ZONAGE GENERAL

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES					
N°	Adresse	Affectation	Bénéficiaire	Parcelles	Superficie en m²
1	Rue des Marronniers	Equipement public	Commune	OB : 425	34 022
2	Rue de la Libération	Aménagement d'un parking pour le stade	Commune	OE : 934	3 900
3	Rue de La Broche	Elargissement de la rue	Commune	A : 87 (partiel)	94
4	Rue du 30 Novembre	Equipement public	Commune	E : 1342, 1326, 1189, 1190	5 833

Légende :

- Zone : zones urbaines : UA, UB, UC, UD, UE, UH, UY, UZ
zones à urbaniser : 1AU, 2AU, 3AU, AUE, AUZ
zone agricole : A zone naturelle : N
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé (EBC) au titre de l'article L113-1 du code de l'Urbanisme
- Siège d'exploitation agricole
- Bâtiment d'élevage
- Périmètre réglementaire de 50 mètres (RSD) à respecter entre les bâtiments d'élevage et les habitations
- Périmètre du secteur concerné par des inondations liées aux eaux de ruissellement du bassin versant et aux débordements de la nappe phréatique
- Bande d'inconstructibilité de 15 mètres de part et d'autre des rives de la Bonde
- Risque cavités souterraines : indices avérés :
 - Carrière souterraine
 - Exploitation à ciel ouvert
 - Indice non lié à une cavité souterraine
 - Carrière souterraine supprimée
- Rayon de sécurité de 40 mètres
- Axe de ruissellement
(Etude de gestion des eaux superficielles sur le bassin versant de la Communauté de Communes du canton d'Etrépagny – BURGEAP – 2005)
- Bande de 20 m de part et d'autre de l'axe de ruissellement

